

## Rapport financier saison 22 - 23 Budget prévisionnel saison 23 - 24

Breuillet, le 9 décembre 2023

### 1 \ COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

---

L'exercice comptable est aligné avec la saison sportive, il court du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août.

L'exécution du budget 2022- 2023 a été globalement conforme au budget prévisionnel présenté lors de l'assemblée générale du 11 février 2023. Les principales différences avec le budget prévisionnel font l'objet d'analyses dans la suite du document.

Le compte de résultat 2022 – 2023 s'est soldé par un léger bénéfice de 2028 €. Ce compte de résultat est consigné sous forme de tableau à la fin du présent document.

En fin d'exercice, l'ensemble des réserves financières du tennis club s'élevait à 92 907 €.

### 2 \ RECETTES

---

Les recettes de l'exercice se sont élevées à 82 904 € pour une prévision de 83 500 €. Le détail des recettes appelle les commentaires suivants :

- Les adhésions se sont élevées à 19 637 € contre 19 000 € budgétés
- Les recettes des leçons de tennis se sont élevées à 43 696 € contre 44 000 € budgétés
- Les inscriptions au tournoi open se sont élevées à 3 335 € contre 3 400 € budgétés. Il convient d'ajouter à ces recettes 548 € de recettes liées au tournoi : buvette du tournoi (le vainqueur offre à boire au perdant) et barbecue organisé pendant le tournoi
- Les subventions reçues de la Mairie de Breuillet ont été inférieures aux demandes formulées, 6 800 € contre 8 800 €. Ces 6 800 € se décomposent en
  - 4300 € au titre des subventions versées aux associations (projets courants)
  - 2500 € au titre de la convention quadripartite pour la régénération des courts extérieurs
- En revanche les produits financiers sont supérieurs aux attentes en raison de la hausse du taux d'intérêts du livret A : 1 988 € contre 500 € budgétés.
- À noter qu'une subvention de l'ANS (Agence Nationale du Sport) obtenue lors de l'exercice précédent pour le tennis à l'école doit être remboursée (-1000 €) car cette opération n'a pas pu être réalisée faute de disponibilité de l'enseignant. Cette recette négative se compense avec une subvention exceptionnelle de la FFT de 1000 € non budgétée.

- Enfin, notons que le budget prévu au titre des tickets invités n'a pas été réalisé (210 € réalisés contre 500 € prévus), les situations de joueurs non adhérents parvenant à pénétrer sur les courts pour jouer sans payer étant malheureusement encore trop fréquentes.

### 3 \ DEPENSES

---

Les dépenses de l'exercice se sont élevées à 80 892 € pour une prévision de 83 070 €. Le détail des dépenses appelle les commentaires suivants :

- Le principal poste de dépenses réside dans la masse salariale des professeurs de tennis, qui s'est élevée à 53 162 €, inférieure aux 55 500 € budgétés. L'écart s'explique par la non-réalisation de l'opération tennis à l'école avec les écoles élémentaires de Breuillet, en raison du manque de disponibilité du professeur. Ce point a été évoqué plus haut, avec la reprise de la subvention correspondante initialement octroyée par l'ANS. La subvention ne couvrant que la moitié des dépenses, cette non-réalisation a paradoxalement été bénéfique pour nos comptes
- Les autres postes de dépenses courantes appellent les commentaires suivants :
  - ❖ Les frais relatifs aux équipements non sportifs, frais bancaires et postaux, fournitures administratives... ont continué leur décline sur l'exercice : 1029 € pour une prévision budgétaire de 1700 €. Ceci étant lié à une recherche d'économie du CA.
  - ❖ La rubrique « honoraires » correspond pour l'essentiel aux honoraires du cabinet Azena qui établit désormais les bulletins de salaires des enseignants, et gère les déclarations sociales et les relations avec les organismes sociaux (mais Azena ne fait pas la comptabilité du club). Une dépense non prévue en début de saison a été décidée en conseil d'administration : le développement d'un outil logiciel pour organiser le système de défis internes qui sera prochainement lancé. Budget prévisionnel : 720 € réalisé : 1 190 €
  - ❖ Les dépenses d'entretien, ainsi que de réparation et remplacement du matériel sportif (prestation de démoissage des terrains, remplacement et réparation des filets et poteaux, etc.) : 4893 € ont été dépensés pour une prévision budgétaire de 6100 €
  - ❖ Les dépenses d'achats de balles pour les leçons de tennis et les compétitions ont été de 3055 € pour un budget de 2000 €. Plusieurs facteurs expliquent cet écart important : certaines factures de balles relatives à l'exercice 2021-2022 ont été comptabilisées et réglées durant l'exercice 2022-2023 ; le remplacement des balles utilisées pour les leçons de tennis a été plus fréquent que par le passé, pour éviter que les élèves utilisent des balles à bout de souffle en fin de période ; les équipes engagées dans les compétitions ont été plus nombreuses, et certains capitaines d'équipes ont oublié de remettre les balles utilisées pendant les compétitions à Erwan après les rencontres (la règle a été rappelée pour cette saison) ; enfin, l'inflation a également impacté le prix des balles
  - ❖ Les frais d'inscription des équipes se sont élevés à 748 € pour un budget prévu de 800 €
  - ❖ Les dépenses d'alimentation et boissons (hospitalité pour les équipes accueillies lors des compétitions, buvette du tournoi open, barbecue annuel, fête du tennis...) se sont élevées à 2360 € pour un budget de 3000 €
  - ❖ Les frais d'utilisation du club Port-Sud (1200 €) et la provision versée au syndicat des copropriétaires de Port-Sud pour la régénération et la reconstruction des cours extérieurs (5000 €) sont conformes aux prévisions budgétaires
  - ❖ Enfin, une sortie à Roland Garros pour les jeunes de l'école de tennis a représenté 884 €, alors qu'elle n'avait pas été budgétée initialement

## 4 \ RESERVES

---

Les réserves financières Tennis Club s'élevaient à la fin de l'exercice à 92 907 €, décomposées en 77 907 € placés sur le livret A de l'association et 15 000 € sur les comptes du syndicat des copropriétaires de Port-Sud. Ces sommes, qui peuvent paraître exagérément précautionneuses à certains adhérents se justifient en premier lieu par le besoin de préserver un fonds de roulement pour l'exploitation annuelle et les imprévus associés.

Mais ces réserves sont surtout rendues nécessaires par l'application de la convention quadripartite pour les courts extérieurs, qui stipule que le Tennis Club doit présenter un plan de financement pour la reconstruction des courts extérieurs prévue nominale en 2030. Sachant qu'il faudra déboursier à cet horizon environ 200 000 €, que le versement annuel de 5000 € au syndicat des copropriétaires aura permis d'accumuler 50 000 € à cet horizon, les 77 907 € actuellement placés sur le livret A ne sont pas un luxe, ils contribuent au montage financier à venir : il restera 60 000 à 70 000 € à trouver d'ici à 2030 pour le boucler.

La poursuite d'une politique de comptes d'exploitation (légèrement) excédentaires et du placement des réserves sur des comptes rémunérés (livrets) contribuera à réduire ce besoin, qui restera cependant prégnant dans le scénario 2030. Si toutefois les qualités de construction des courts extérieurs et leur entretien régulier permettent de prolonger leur durée de vie, le montant des réserves et le rythme de leur abondement pourront être revus à partir de 2030. La convention quadripartite prévoit un point de situation fin 2026 pour mettre à jour les scénarios et les besoins financiers.

## 5 \ BUDGET PREVISIONNEL 23-24

---

Le tableau de la page suivante récapitule les données chiffrées.

À noter que le budget de la saison 23-24 ne présente pas d'évolution significative par rapport aux grands équilibres du budget 22-23. Les différences principales s'expliquent par le fait que :

- Les adhésions ont été très légèrement augmentées (+5 €/an) par rapport à la saison précédente. Pour autant, Breuillet reste le club le moins cher aux alentours compte tenu des infrastructures
- Une recette prévisionnelle de 1500 € correspondant à la subvention du département pour laquelle nous avons rempli un dossier en début de saison est attendue
- Les recettes des leçons de tennis sont en baisse, ainsi que la masse salariale. Erwan donnera en effet 2h30 de cours par semaine en moins par rapport à la saison dernière (27h30 au lieu de 30h00). Parallèlement, nous avons dû refuser des inscriptions car les horaires souhaités ne correspondaient pas aux disponibilités des enseignants

## 6 \ BUDGETS PREVUS ET REALISES SAISON 22-23

---

Voir tableau page suivante, cohérent avec les commentaires des § 2 et 3.

| <b>Produits</b>  | <b>Budget 2023</b> | <b>Réalisé 2023</b> | <b>Budget 2024</b> |
|--|--------------------|---------------------|--------------------|
| 706100 - Droits d'engagements tournoi Open             | 3 400,00 €         | 3 335,00 €          | 3 300,00 €         |
| 706700 - Participations aux stages                     | 800,00 €           | 460,00 €            | 500,00 €           |
| 708400 - Recettes des manifestations                   | 500,00 €           | 548,00 €            | 600,00 €           |
| 741400 - Subventions Mairie                            | 8 800,00 €         | 6 800,00 €          | 7 000,00 €         |
| 746000 - Subventions Ligue                             | 0,00 €             | 1 000,00 €          |                    |
| 746010 - Subvention ANS à rembourser                   | 0,00 €             | -1 000,00 €         |                    |
| 746020 - Subvention département                        | 0,00 €             | 0,00 €              | 1 500,00 €         |
| 751000 - Licences                                      | 6 000,00 €         | 6 230,00 €          | 6 000,00 €         |
| 756500 - Cotisations                                   | 19 000,00 €        | 19 637,00 €         | 20 000,00 €        |
| 756600 - Cours   | 44 000,00 €        | 43 696,00 €         | 41 000,00 €        |
| 756604 - Tickets Invités                               | 500,00 €           | 210,00 €            | 300,00 €           |
| 760000 - Produits financiers                           | 500,00 €           | 1 988,00 €          | 2 400,00 €         |
| <b>TOTAL PRODUITS</b>                                  | <b>83 500,00 €</b> | <b>82 904,00 €</b>  | <b>82 600,00 €</b> |
| <b>Charges</b>   | <b>Budget 2023</b> | <b>Réalisé 2023</b> | <b>Budget 2024</b> |
| 601100 - Equipements sportifs                          | 1 100,00 €         | 1 195,13 €          | 1 500,00 €         |
| 601200 - Equipements non sportifs                      | 500,00 €           | 350,28 €            | 300,00 €           |
| 606100 - Balles  | 2 000,00 €         | 3 055,55 €          | 3 000,00 €         |
| 606400 - Fournitures administratives                   | 400,00 €           | 167,63 €            | 200,00 €           |
| 615000 - Entretien et réparations équipements sportifs | 5 000,00 €         | 3 697,92 €          | 4 000,00 €         |
| 616000 - Assurances                                    | 550,00 €           | 530,11 €            | 550,00 €           |
| 622000 - Honoraires                                    | 720,00 €           | 1 190,43 €          | 1 200,00 €         |
| 623500 - Prix aux joueurs                              | 500,00 €           | 512,00 €            | 500,00 €           |
| 625400 - Remboursements arbitrage                      | 1 000,00 €         | 775,00 €            | 1 000,00 €         |
| 626000 - Frais postaux                                 | 0,00 €             | 55,50 €             | 50,00 €            |
| 627000 - Services bancaires                            | 800,00 €           | 455,98 €            | 500,00 €           |
| 640000 - Masse salariale                               | 55 500,00 €        | 53 162,88 €         | 52 000,00 €        |
| 656200 - FFT licences adultes                          | 5 000,00 €         | 5 418,00 €          | 5 500,00 €         |
| 656500 - Inscriptions équipes                          | 800,00 €           | 748,00 €            | 800,00 €           |
| 658000 - frais forfaitaire SERGIC                      | 1 200,00 €         | 1 200,00 €          | 1 200,00 €         |
| 658100 - provision p/travaux SERGIC                    | 5 000,00 €         | 5 000,00 €          | 5 000,00 €         |
| Cotisations FFT  |                    | 117,00 €            | 120,00 €           |
| 658300 - Autres Manifestations (Roland Garros)         | 0,00 €             | 884,00 €            | 1 000,00 €         |
| 658600 - Alimentation et boissons                      | 3 000,00 €         | 2 360,30 €          | 2 500,00 €         |
| <b>TOTAL CHARGES</b>                                   | <b>83 070,00 €</b> | <b>80 875,71 €</b>  | <b>80 620,00 €</b> |
| <b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>                          | <b>+ 430,00 €</b>  | <b>+2028,29 €</b>   | <b>+1980,00 €</b>  |